

NON A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lettre à M. Michel Fontaine, Maire de Saint-Pierre.

Nous, parents, enseignants, réaffirmons notre opposition à la réforme des rythmes scolaires.

Comme une majorité de maires à la Réunion, en signant le communiqué du 2 mai 2014 vous avez exprimé votre opposition à cette réforme, argumentée par des raisons financières.

Mais le 7 mai 2014, **Benoit Hamon a annoncé que le soutien aux communes serait reconduit pour l'année 2015-2016 ; nous espérons que ce nouvel élément, que nous considérons comme « de la poudre aux yeux » ne modifiera pas votre position.**

En effet, nous rejetons cette réforme pour plusieurs raisons :

- Ces nouveaux rythmes **n'améliorent pas les résultats scolaires**, mais nuisent aux conditions de travail des personnels, aux apprentissages et à l'accueil des élèves.
- Ce constat a pu être fait partout où cette réforme a déjà été appliquée : enfants fatigués dès le jeudi (**la coupure du mercredi est très importante**), en manque de repères, tensions entre les personnels dans les écoles, emplois du temps anarchiques, une accumulation de facteurs **qui ne favorise ni la santé, ni l'épanouissement des élèves.**
- Le plus souvent, le temps périscolaire ne propose que des **activités « occupationnelles » donc non éducatives** par manque de moyens humains et matériels.
- L'amplitude horaire de présence des enfants dans les locaux scolaires demeure la même, **voire s'allonge dans certains cas.**
- En instaurant des projets éducatifs territoriaux, cette réforme **creuse les inégalités entre communes (écarts budgétaires).**
- La cohabitation parfois difficile à mettre en œuvre entre les intervenants, **ne peut respecter les besoins de calme pour les enfants et les moments de sieste pour les maternelles.**
- Le ministre a également annoncé certains « assouplissements » permettant des **modifications de l'emploi du temps hebdomadaire de chaque établissement, ce**

qui est un **facteur supplémentaire d'inégalité** entre les écoles, tout en maintenant l'obligation de travailler le mercredi matin.

De plus, avec le "pacte de responsabilité" qui prévoit 50 milliards d'économie de dépenses publiques (dont 10 milliards en moins pour les collectivités territoriales), les communes seront dans l'impossibilité d'assurer le péri-scolaire sans **augmenter les impôts** ou **faire payer directement les familles**.

Nous, parents, enseignants, rappelons ce qui est pour nous une évidence : pour améliorer les résultats, il ne faut pas allonger le temps de présence dans les écoles, **il faut de la qualité** (baisser l'effectif des classes et augmenter le nombre de psychologues et d'enseignants spécialisés) **afin d'apporter toute l'aide nécessaire à ceux qui ont le plus de difficultés**.

A l'école, nous devons offrir aux élèves de bonnes conditions de vie, pour favoriser leur bien-être et leur disponibilité aux apprentissages.

Voilà pourquoi nous nous adressons à vous, Monsieur le Maire, ainsi qu'au conseil municipal, afin que, dans l'intérêt des élèves de la commune, vous n'appliquiez pas le décret des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014.

